



COMITÉ DES FÊTES DE MEXY

20^{ème} Vide Grenier

A l'occasion de la fête pas trop mal, le Comité des fêtes de Mexy vous propose de vous inscrire à son prochain vide grenier qui aura lieu le :

Dimanche 28 juin 2026
dès 9 heures dans les 2 cours de l'école primaire
Installation dès 8h00

L'emplacement est au prix unique de 7 euros (3m maximum)

Pour tout renseignement veuillez contacter :
Cathy Borelli (06 95 45 03 28) / CdfMexy54135@hotmail.com

COUPON-RÉPONSE

A renvoyer à Mme Borelli (36, rue Jules Ferry 54135 Mexy) avec le règlement

Places limitées - Date limite d'inscription : 24/06/2026

M. ou Mme

Adresse.....

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

Paiement par chèque (à l'ordre du Comité des fêtes de Mexy), en espèces, ou par virement sur demande par mail



COMITÉ DES FÊTES DE MEXY

20^{ème} Vide Grenier

A l'occasion de la fête pas trop mal, le Comité des fêtes de Mexy vous propose de vous inscrire à son prochain vide grenier qui aura lieu le :

Dimanche 28 juin 2026
dès 9 heures dans les 2 cours de l'école primaire
Installation dès 8h00

L'emplacement est au prix unique de 7 euros (3m maximum)

Pour tout renseignement veuillez contacter :
Cathy Borelli (06 95 45 03 28) / CdfMexy54135@hotmail.com

COUPON-RÉPONSE

A renvoyer à Mme Borelli (36, rue Jules Ferry 54135 Mexy) avec le règlement

Places limitées - Date limite d'inscription : 24/06/2026

M. ou Mme

Adresse.....

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

Paiement par chèque (à l'ordre du Comité des fêtes de Mexy), en espèces, ou par virement sur demande par mail

Règlement du vide grenier

Le vide grenier est organisé par le Comité des Fêtes de Mexy le dimanche 28 juin 2026 de 9h à 17h dans les cours de l'école primaire de Mexy.

- Les demandes d'inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, obligatoirement retournées avec le paiement.
- Le paiement de l'inscription peut se faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Mexy ou en espèces, ou par virement sur simple demande.
- Aucun matériel (tables, chaises) ne sera fourni pour cette manifestation.

L'accès se fera par la rue Joliot Curie. Le départ des exposants ne sera possible qu'à partir de 17h, pour des raisons d'accessibilité et de sécurité.

- L'organisateur décline toute responsabilité des objets exposés en cas de vol, perte ou dégradation.
- En cas de désistement tardif (72h avant la manifestation), le paiement reste acquis à l'organisateur. Une météo maussade ne justifie pas un désistement !
- Les exposants sont priés de laisser l'endroit qu'ils ont occupé dans un état correct, et de ne pas abandonner d'objets encombrants, volumineux ou autres à l'issue de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge, et peut le cas échéant procéder à l'exclusion de l'exposant concerné.
- L'inscription à la brocante signifie que l'exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans condition.

Règlement du vide grenier

Le vide grenier est organisé par le Comité des Fêtes de Mexy le dimanche 28 juin 2026 de 9h à 17h dans les cours de l'école primaire de Mexy.

- Les demandes d'inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, obligatoirement retournées avec le paiement.
- Le paiement de l'inscription peut se faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Mexy ou en espèces, ou par virement sur simple demande.
- Aucun matériel (tables, chaises) ne sera fourni pour cette manifestation.

L'accès se fera par la rue Joliot Curie. Le départ des exposants ne sera possible qu'à partir de 17h, pour des raisons d'accessibilité et de sécurité.

- L'organisateur décline toute responsabilité des objets exposés en cas de vol, perte ou dégradation.
- En cas de désistement tardif (72h avant la manifestation), le paiement reste acquis à l'organisateur. Une météo maussade ne justifie pas un désistement !
- Les exposants sont priés de laisser l'endroit qu'ils ont occupé dans un état correct, et de ne pas abandonner d'objets encombrants, volumineux ou autres à l'issue de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge, et peut le cas échéant procéder à l'exclusion de l'exposant concerné.
- L'inscription à la brocante signifie que l'exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans condition.